

Métiers du numérique : l'appel à projets << Paris Code >> est lancé !

Pauline Véron et Jean-Louis Missika, adjoints à la Maire, ont lancé l'appel à projets << Paris Code >>, une initiative novatrice pour développer la formation aux métiers du numérique et l'ouvrir aux Parisiennes et aux Parisiens les plus fragiles.

Tous les secteurs de l'économie sont concernés par la transition numérique. Ces changements induisent la création de nouveaux métiers et, donc, la recherche de nouvelles compétences à travers des formations dédiées.

Les entreprises parisiennes, comme le secteur public, constatent une difficulté à recruter dans les métiers à expertise numérique, tels que les développeurs. Ces postes non pourvus sont un frein à la croissance économique.

Le jeudi 23 juin, au Cargo, la Ville de Paris a lancé << Paris Code >>, un plan de soutien aux formations du numérique, avec l'objectif de former 2.000 développeurs supplémentaires par an d'ici à 2020. 1 M€ y sera consacré, réparti en une enveloppe d'investissement et une de fonctionnement. L'ambition est de permettre prioritairement aux jeunes décrocheurs scolaires ou universitaires, aux seniors en reconversion, aux femmes, sous-représentées dans ces métiers, et aux habitants des quartiers populaires, d'accéder à ces formations aux pédagogies innovantes et adaptées aux méthodes de travail du numérique.

Cette initiative s'inscrit à ce titre en prolongement de l'initiative « Grande Ecole du Numérique » initiée par l'Etat en mars 2015.

Un appel à projets a été lancé à destination des opérateurs de formations, pour leur permettre de développer leurs capacités de formation. En parallèle, un appel a été lancé auprès des entreprises qui souhaiteraient devenir partenaires du programme, et ainsi participer à l'effort de formation du secteur.

Les opérateurs de formations ont jusqu'au 9 septembre pour candidater. Toutes les informations sont [téléchargeables au lien suivant](#).

L'appel à la mobilisation des entreprises et les modalités de partenariat pour les acteurs économiques sont [consultables au lien suivant](#).